

Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2023

Présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Damien VANDROMME.

Absent : Luc PEYRONEL (excusé)

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOILLAND-GANDIN

Secrétaire de séance : Marilyne DODIN

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

- **Délibérations :**
 - Compte administratif 2022 et Budget 2023 :
 - Approbation compte administratif 2022
 - Approbation compte de gestion 2022
 - Affectation de résultat 2022 et vote du budget primitif 2023
 - Décision budgétaire investissement 2023
 - Vote des taux d'imposition 2023
 - Mise en place du Rifseep, renouvellement du contrat secrétaire de mairie
 - Demandes d'attribution de subventions & adhésions
- **Sujets sans vote :**
 - CR assises des usages de l'eau, et autres études sur les sols
 - CR maintien de la biodiversité avec l'aide de 6 Agences
 - CR causes des fissures dans les bâtiments communaux
 - Information des habitants, PLUi
 - Calendrier des animations 2023
- **Questions diverses**

Délibérations

Approbation du compte administratif 2022

- La section d'investissement est négative de -45 193,31€ (recettes de 90 235,11 et dépenses de 135 428,42 et avec le résultat reporté de 2021 (51 584,01), le résultat de clôture est de 6 390,70€.
- La section de fonctionnement est positive de 99 955,60€ (recettes de 202 353,78 et dépenses de 102 398,18) et avec le résultat reporté de 2021 (78 403,03), le résultat de clôture est de 21 752,57€.
- L'excédent global entre les deux sections, compte tenu des reports, est donc de **54.762,29€**.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité des membres

Approbation du compte de gestion 2022

L'exécution du budget voté le 29 mars 2022 a connu plusieurs imprévus :

- *Investissements / report du lancement d'opérations :*
 - Conséquences de la désorganisation faisant suite au déclenchement de l'invasion en Ukraine, des retards de livraisons de fournitures, notamment pour l'isolation du logement communal ; ce projet prévu sur une année en aura pris le double lorsqu'il sera achevé ;
 - Lenteur (inexpliquée) de validation de subventions européennes LEADER (projet passerelle) qui feront globalement prendre 1 année de retard à ce projet.
- *Fonctionnement / plusieurs réparations et remplacement d'équipements dans le gîte communal ; retard de facturation 2022 de la part d'un fournisseur...*

Des enseignements de plusieurs natures proviennent de l'exercice 2022 :

- Gestion comptable : La DDFIP a mis à disposition des conseillers pour les communes rurales, en même temps qu'étaient fermés leurs services comptables de proximité. La conseillère DDFIP pour La Saucelle a passé 3 ½ journées depuis fin 2022 pour valider l'attribution des bons comptes de gestion notamment, et pour expliciter des écarts. Le contrôle qualité de notre comptabilité s'en trouve amélioré. Dans le même temps, on constate que les temps de réponse des équipes comptables centralisées se sont allongés, et il faut (trop) faire appel à la conseillère pour relancer des opérations en attente. Ces décalages concernent aussi les versements de salaire.
- Contrôle interne : Les vérifications menées pour s'assurer que toutes les recettes parviennent bien dans la trésorerie de la commune ont porté leurs fruits :
 - Certains loyers passent par des procédures spécifiques, au travers de tiers de recouvrement ; un locataire peut avoir payé à ce tiers sans que le compte de la commune s'en trouve crédité. C'était le cas pour le gîte communal. Le retard de plusieurs mois a été localisé en aval de Gîtes de France, côté services comptables.

Désormais, l'équipe a acquis une compréhension des points à surveiller systématiquement, avec leur fréquence. Mais on peut en déduire aussi plusieurs autres principes à appliquer partout où c'est possible :

Mr Le Maire rappelle ainsi que la commune adhère à plusieurs prestations de conseil sur adhésion forfaitaire en vue de réduire le champ d'investigation confié ensuite à un cabinet spécialisé pour affiner les diagnostics, puis pour retenir et planifier les travaux qui auront ainsi le plus d'impact :

1. Une prestation **fournie directement** à la commune sans avoir à dérouler les processus des subventions est moins coûteuse en gestion interne, et moins sujette à erreurs humaines ou retards.
 - **Energie Eure-et-Loir** a ainsi réalisé fin 2022 des pré-audits thermiques sur la mairie et le gîte communal (2022, afin de cibler les études thermiques détaillées en 2023) ;
 - **ELI28** a pris en charge le diagnostic et la planification pluriannuelle des travaux sur les voies communales et chemins, avec la prise en charge du pilotage opérationnel de leur entretien et réfection ; un système cartographique sera fourni avant l'été pour piloter avec ELI28 ;
 - les architectes du **CAUE** viennent d'effectuer le diagnostic des causes à l'origine des fissurations sur les bâtiments mairie et ancienne école, ainsi que des déformations dans les charpentes de l'église.
- D'autres Prestations, financées par des programmes, ciblent les communes rurales comme la nôtre :
 - **le Conseil Départemental** avec **Art en Scène** finance entièrement la venue d'une formation musicale pour une exposition-conférence puis un concert dans la saison 2023–2024 (*a priori* avec *l'Instrumentarium* de Chartres) ;
 - **Le Syndicat départemental Eure-et-Loir Numérique** apporte son appui afin que l'investisseur **SFR** prenne en charge d'enfouir les sections critiques du nouveau réseau fibre optique (3 franchissements souterrains au pont St Jacques et à la Couvertière ainsi qu'à l'entrée de la Commanderie ; ~1 km de réseaux enfouis à La Rue et pour atteindre La Ferme d'Ô, sans que la commune ait à les financer ; réutilisation du réseau souterrain de la fibre déjà posée en 2015 pour relier Louvilliers-lès-Perche jusqu'aux armoires ADSL du Centre-bourg, et celui installé en 2012 depuis le centre bourg jusqu'aux Pesles). Et en 2024 *idem* pour la couverture mobile Orange.
 - **le Conseil Régional** avec **l'Office Français de la Biodiversité (OFB)** finance entièrement le programme « Objectif mares » (2022–2023), en s'appuyant sur l'association **Eure-et-Loir Nature** pour le diagnostic d'une quinzaine de mares et étangs, communaux et privés, ainsi que la remise en état de quelques-uns à titre de démonstration et de pédagogie ;
 - **l'Office du Tourisme de la ComCom Forêts du Perche** réalise la mise en place de plusieurs circuits touristiques à thème qui valorisent le patrimoine de La Saucelle, et qui apportent une notoriété complémentaire au restaurant le Grand Claireau. AU 1^{er} semestre 2023, le circuit « Ce que les

Templiers nous ont apporté » est en cours de finalisation, grâce aux historiens du **Club d'Histoire Locale du Senonchois** (Jean Chanteloup) ; le circuit « La Saucelle dans la Résistance » va être défini avec la contribution de l'**association CEDREL** (Albert Hude).

2. Lorsqu'il est nécessaire de rechercher des compléments de subventions **pour la 1^{ère} fois auprès des Agences régionales, nationales et même européennes**, mieux vaut **passer par des « dispatcheurs »** qui vont apporter leurs compétences pour remplir les dossiers et échanger avec ces multiples sources :
 - Le syndicat **Energie Eure-et-Loir** a rendu possible l'accès aux aides aux collectivités locales venant de l'**ADEME** (audits énergétiques, isolation, chauffage, ...) et pour **l'éclairage public**.
 - Le **PETR du Perche** (présidé par Marie-Christine Loyer) a ainsi entièrement géré l'accès en 2022 :
 - au **fonds européen LEADER** (projet touristique « passerelle »), puis au **CRST** en 2023—24,
 - au fonds national des **Certificats d'Economie d'Energie** (projets « isolation thermique ») ;
 - La **Préfecture** gère ainsi l'accès aux subventions « fonds verts » de l'**Agence Nationale de Cohérence des Territoires**, qui cible en particulier des travaux de **prévention des feux de forêt**.
3. Le contexte de crises (énergie, climat, économie, social) oblige encore plus à prendre les **hypothèses les plus prudentes** sur des postes incertains :

En matière d'**électricité**, le budget communal 2023 a été établi avec **2 hypothèses conservatrices** :

- **Une réduction des besoins en énergie électrique** : division par 2 pour l'éclairage public (suite au remplacement des lampes par des LEDs, qui doit théoriquement apporter 80% d'économie) et une diminution de 30% pour le chauffage de la mairie (suite à isolation du plancher du grenier) ;
 - **Une augmentation des prix de l'électricité** estimée à un doublement.
 - Pour sa fourniture d'électricité, notre commune avait pris la décision fin 2021 de rejoindre la centrale d'achats d'Energie Eure-et-Loir au 01/01/2023 afin de bénéficier de tarifs plus avantageux que ceux d'EDF dont l'augmentation était déjà prévisible (les tarifs d'EDF étaient parmi les moins chers d'Europe à l'époque). Or la flambée des prix de l'énergie au cours de 2022 a contraint cette centrale à négocier des achats en gros pour 2023, 2024 et 2025 aux prix du marché, c'est-à-dire entre 3 et 4 fois plus chers pour 2023 que les tarifs 2021 d'EDF.
 - Notre commune a été 1 des 13 communes euréliennes à pouvoir bénéficier d'une procédure lui permettant de conserver ses contrats EDF de 2021, de manière à bénéficier du bouclier tarifaire assuré par l'Etat limitant l'augmentation au 01/01/2023 à +15% (tout en restant sur les rangs de la centrale d'achats pour la période à venir, quand le bouclier tarifaire disparaîtra et quand la situation des prix pourrait être davantage prévisible).
4. **Préserver notre capacité d'autofinancement (CAF)**, avec 3 principes :
 - **« Faire le plein » des subventions d'investissements** jusqu'à 80%, en cherchant des sources complémentaires par rapport aux fonds de l'Etat (DSIL/DETR) et du Département (FDI) ;
 - **Obtenir des dons** qui viennent compléter les capacités d'autofinancement de nos investissements ; il est ainsi possible de respecter les 20% qui doivent être autofinancés par la commune, tout en réduisant la part que la commune doit déboursier :
 - Les **certificats d'économie d'énergie (C2E)** rentrent dans cette catégorie. Ils ont été obtenus en 2022 pour le projet de rénovation énergétique du logement communal; une nouvelle demande de C2E a été soumise en 2023 afin de poursuivre l'isolation thermique de la mairie.
 - Les **dons** reçus *via* la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église depuis 2017. Du fait des retards occasionnés par la guerre en Ukraine, les plans de collecte de dons ont

été repoussés d'une année par la Fondation du Patrimoine. Ils seront donc clos mi-octobre 2023 pour La Saucelle, et les fonds collectés et abondés pourront être retirés.

- **Echelonner les projets** d'investissements :
 - les retards dans l'attribution de subventions (comme les fonds LEADER) obligent à reporter le déclenchement de certains lots de travaux à l'exercice suivant.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité des membres

Affectation du résultat 2022 et vote du budget primitif 2023

1. Le contexte général causé par les crises de l'énergie et du climat se résume pour l'instant à des prescriptions globales aux collectivités locales : **réduire de 5% par an** les émissions de Gaz à Effet de Serre ; **réduire de 10% par an** les besoins en **énergie**.

Compte tenu du caractère critique de ces sujets, il faut absolument **vérifier l'efficacité des investissements et des efforts de fonctionnement déjà consentis** : or, comme pour la plupart des habitants, notre seule source d'information se résume aux factures d'EDF, qui globalisent des dépenses d'énergie pour l'éclairage public, le chauffage, le gîte communal... Il va falloir affiner la méthode d'analyse.

2. Les **dotations de fonctionnement aux communes** s'avèrent être sur une tendance de réduction depuis 2020, alors que l'inflation s'est installée depuis 2021. De plus, il va falloir obtenir des explications afin de savoir pourquoi les dotations de fonctionnement pour La Saucelle sont inférieures en 2023 de 15% par rapport à la moyenne des 84 communes euréliennes de moins de 250 habitants.

L'enjeu majeur pour notre commune (habitants, exploitants, municipalité) consiste aussi à mobiliser les ressources disponibles et/ou concernées par la **prévention des risques majeurs** (feux de forêt, accès à l'eau potable avec SIDEP).

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

Les faits marquants :

Fonctionnement : électricité (lire explications ci-dessus) ; adhésion au SDIS incendie (augmentation 6,4%).

Délibération / Décision budgétaire investissement 2023

1. protection incendie (23 380 € TTC) : priorité à la sécurité avec l'installation d'une réserve de 60m³ d'hydrant à La Corbinière qui n'était doté d'aucun système de lutte jusqu'à présent, et réparation/protection des poteaux et bouches d'incendie (9 sur 11 sont endommagés ou vandalisés).
2. tourisme et soutien au commerce local (19 920€ site web et vidéos + 570€ panneaux + 21 030,40€ passerelle physique) : la subvention européenne LEADER a été validée par le comité d'engagement du PETR. Toutefois l'officialisation par la Région Centre Val de Loire de l'attribution de cette subvention est attendue depuis 6 mois. De ce fait, le projet « passerelle » pourrait se limiter en 2023 à la moitié de l'investissement prévu, à savoir le volet « web + vidéos », pour mettre en place le portail internet sur les 5 thèmes des circuits touristiques qui passeront au centre du village. Le restaurant le Grand Claireau accueille les cafés-rencontres sur ces thèmes organisés par l'Office du Tourisme à partir de mars 2023. La commande de la passerelle ne sera passée qu'après notification de la Région, escomptée d'ici l'été.
3. Patrimoine (6 136€) : église / création d'un rejet d'eaux pluviales extérieures et de condensation intérieure sous le pourtour du vitrail de l'oculus Ouest, sécurisation anti-vol des statues classées,

reconstitution de la tête du Christ explosée dans le retable suite à la compression verticale due à la sécheresse de la niche recevant la statue.

Résultat du vote du Conseil : oui à l'unanimité des membres présents

En outre, les études hydrogéotechniques du sol sous la mairie et des charpentes dans l'église s'avèrent nécessaires suite aux analyses des architectes du CAUE qui ont été remises en mairie mi-mars. A planifier, et subventionner (FDI petit patrimoine).

Le Conseil estime qu'il convient de donner la priorité au traitement des bois de charpente contre les insectes lignivores, et de conduire les études de structures (sols, charpentes, maçonnerie) recommandées par le CAUE.

Délibération / Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil avait prévu en 2022 une faible augmentation annuelle des taux municipaux (inférieurs à 1% / an), afin de compenser la baisse constatée des dotations et la hausse des charges de scolarité (qui reste à analyser avec les autres communes du RPI). Or le Conseil constate que l'inflation contraint le pouvoir d'achat des foyers ; en sus, une nouvelle taxe va apparaître (GEMAPI) car notre Communauté de Communes est l'une des dernières à introduire cette source de financement devenue indispensable pour la remise en ordre des cours d'eau face aux risques de sécheresse et de disparition de la biodiversité.

Le Conseil décide alors de ne pas pratiquer d'augmentation des taux municipaux en 2023. Seules, les bases (Région, Département) sont augmentées en fonction de l'inflation. Le Conseil demande à étudier avec DDFIP l'impact des variations de la fiscalité sur les ressources communales des années à venir.

Résultat du vote du Conseil : 9 voix pour et 1 abstention

Délibération / Mise en place du Rifseep & renouvellement du contrat de la Secrétaire de Mairie

L'ancienne « indemnité d'administration et de technicité » des secrétaires de mairie est remplacée par le « RIFSEEP », de nature identique.

Le contrat de la secrétaire de mairie doit être renouvelé annuellement pendant 6 ans. Comme chaque année, le conseil doit valider la proposition du maintien de la titulaire actuelle de ce contrat, Madame Christine GIOLLAND-GANDIN.

Résultat du vote du Conseil : oui à l'unanimité des membres

Délibération / Demandes d'attribution de subventions & adhésions

Le maire propose de marquer la reconnaissance de la commune auprès de 2 associations qui contribuent à ce que les habitants s'approprient leur patrimoine historique et mémoriel, en y adhérant :

- CEDREL **C**Entre de **D**ocumentation et d'étude de la **R**ésistance en **E**ure-et-**L**oir (présidée par Albert Hude) : adhésion de 10 €
- Club d'histoire locale du Senonchois, qui fait partie de l'Association culturelle du Senonchois (présidée par Mme Saïda Leclerc) : adhésion de 25 €
- Fondation du Patrimoine : adhésion de 100 €

Le vote n'est pas requis pour ces adhésions, mais l'ensemble des membres est d'accord.

Le conseil décide d'accorder une subvention à :

- APE La Puisaye-La Framboisière : 100€
- Ecole Musique Verneuil : 20€
- ADMR : 70 €
- CEDREL (Résistance en Eure-et-Loir) : 40 €
- Dojo Brezollien : 30 €

Résultat du vote du Conseil : **oui à l'unanimité des membres avec une abstention pour l'ADMR**

Questions diverses ?

- **Qu'en est-il du PLUI ?** Le calendrier de l'enquête publique va être précisé avant l'été. L'Etat a demandé de respecter plus strictement la loi concernant les extensions trop nombreuses sur les surfaces agricoles, ainsi que l'artificialisation des sols qu'il faut limiter face aux risques de sécheresse.
- **La fibre est-elle installée sur toute la commune ?** Le câblage a repris après les travaux d'enfouissement et de franchissement de routes départementales. Mais pas encore de confirmation sur l'ouverture effective du service dans les hameaux et le centre-bourg, hors de La Petite Saucelle.
- **Plan prévention ? Circulation routière** Certains habitants ayant fait remarquer à plusieurs reprises que les véhicules roulaient de plus en plus vite au lieu-dit LA RUE, la municipalité a demandé au service des routes départementales (DDI) de poser DEUX dispositifs de mesure, sur une même période comportant un « départ en vacances scolaires ».

Il est constaté : **une augmentation** de la vitesse en allant en direction de Louvilliers (segment de ligne droite avec plus de visibilité) et, au contraire, **une diminution** assez marquée pour amorcer le virage et l'intersection avec le Chemin La Couvertière-Les Gravières. Cependant, pas de pic important hors de la vitesse réglementaire.

On note une amélioration pour la circulation des cyclistes, grâce à une nette réduction du débordement des haies sur la route départementale (des tailles ayant été réalisées par certains riverains concernés, et d'autres pour enfouir la Fibre). Des finitions restent nécessaires concernant l'écoulement des eaux dans le fossé côté Ouest, et seront demandées à SFR.

- **Plan prévention ? Feux, inondations de voies, eau potable, électricité, biodiversité...** A la demande de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les responsables de 6 Agences et Associations à caractère national se sont réunis à La Saucelle avec des membres du conseil municipal, des habitants (dont agriculteurs et forestiers) ainsi que les représentants des associations intervenant sur la commune.

Il s'agissait pour ces organismes de poser un diagnostic global sur les points forts et les risques sur notre commune, en combinant leurs domaines de compétences respectifs : l'OFB, l'Agence Régionale de la Biodiversité, l'ONF, la FNSEA, la Fédération Départementale des Chasseurs, et Eure-et-Loir Nature.

L'objectif était concrètement de porter à la connaissance de tous les sources de financement pouvant être mobilisées par notre municipalité, et aussi par les propriétaires et par les exploitants.

Ces 6 organismes ont souligné le potentiel spécifique à notre géographie, à cheval sur le massif forestier de la forêt de Senonches et sur les plateaux de cultures agricoles. Cette situation, avec le réseau hydrologique qui remonte à l'origine du nom de notre village (« Saucelle » signifiant « lieu des saules »), lui confère un **potentiel favorable en termes de biodiversité**, qu'il « suffirait » de préserver.

Par contre ces organismes ont en même temps souligné que le principal risque qu'il faut anticiper pour protéger les lieux-dits dans notre commune est lié aux feux de forêt.

Pour ces motifs, auxquels s'ajoutent la demande du SDIS28 (pompiers / prévention), le plan stratégique du SIDEP (qui traite du risque de coupures d'eau potable sur plusieurs jours), celui de Météo France (phénomènes exceptionnels entraînant des coupures longues d'électricité), et enfin les préconisations de la Préfecture elle-même (chaque commune devant en effet établir un PPR), le Maire propose la préparation d'un **Plan de Prévention des Risques** propre à nos caractéristiques locales.

Plusieurs membres du Conseil indiquent leur accord pour participer à l'élaboration de ce plan de prévention, qui associera les habitants.

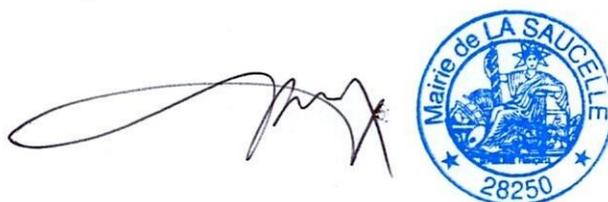
- **Calendrier des animations 2023** (*version non exhaustive*)

- [pour mémoire, café-rencontre : samedi 11 mars sur « ce que les Templiers nous ont légué »]
- Café-rencontre : samedi 06 Mai à 15 H sur « La Saucelle dans la Résistance »
- Cérémonie du 08 Mai à 11 H 30 suivie du verre de l'amitié à 11H45
- Jeux intervillages au Mesnil-Thomas : samedi 13 Mai à 14 H, suivis d'un repas avec animation (sur inscription)
- Concert dans l'église Harmonie de Brezolles : dimanche 25 Juin à 15 H
- Marche des Etoiles : samedi 12 Août après-midi, avec les Sabots Senonchois – Ecoute des oiseaux : 19 H, avec le Parc Naturel Régional du Perche – astronomie nocturne (Pléiade du Perche)
- Concert des Petites Mains Symphoniques : samedi 19 Août en fin de journée
- Journées du Patrimoine : samedi 16 et dimanche 17 Septembre, (visite commentée église, Templiers, réseau hydrologique)
- Exposition dans l'après-midi, café-rencontre avec les artistes à 16h, suivi d'un Concert de l'Instrumentarium de Chartres le samedi 23 septembre (instruments de musique reconstitués à partir des vitraux et statues de la cathédrale de Chartres).
- 11 novembre : cérémonie mémorielle suivie du pot de l'amitié et du déjeuner des Anciens.
- début décembre : Noël des enfants, avec le Père Noël.

- **Association LES AMIS DU CLOS GENET** : Au nom de la commune, les membres du Conseil Municipal remercient Mme Valérie Peyronel, Présidente sortante, les membres du bureau et tous les bénévoles pour leurs actions menées au sein de l'association pendant ces quatre dernières années.

Ils attendent maintenant les bonnes volontés pour relancer l'association et animer notre village !

Séance levée à 22 heures



The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, followed by an official circular stamp in blue ink on the right. The stamp contains the text 'Mairie de LA SAUCELLE' around the top edge and '28250' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.